



PastelÉtudes

Formation à la pratique de la paie

Reproduction interdite

L'arrêt de travail en cas de maternité et de congé parental

Vidéo 5

Support

Alain HENRY

Énoncés

Première application

<u>Données de base</u>	
Ancienneté du salarié	> 1 an
Salaires bruts mensuels	4 000,00 €
Arrêt maternité	A partir du lundi 3 avril
Taux de retenues salariales hors prévoyance et hors CSG CRDS	11,31%
Taux de retenue de prévoyance salariale (Sur salaire brut)	0,50%
Taux de retenue de prévoyance patronale (Sur salaire brut)	1,50%
Taux de retenue de mutuelle salariale (Sur salaire brut)	1,00%
Taux de retenue de mutuelle patronale (Sur salaire brut)	2,00%

Calculez les indemnités journalières, le maintien de salaire et présentez le calcul des salaires nets et bruts **dans ce cas il n'y a pas de maintien de salaire par une convention collective**

Nous partirons du principe que dans ce cas, la retenue pour absence sera calculée en heures réelles.

Deuxième application

<u>Données de base</u>	
Ancienneté du salarié	> 1 an
Salaires bruts mensuels	4 000,00 €
Arrêt maternité	A partir du lundi 3 avril
Taux de retenues salariales hors prévoyance et hors CSG CRDS	11,31%
Taux de retenue de prévoyance salariale (Sur salaire brut)	0,50%
Taux de retenue de prévoyance patronale (Sur salaire brut)	1,50%
Taux de retenue de mutuelle salariale (Sur salaire brut)	1,00%
Taux de retenue de mutuelle patronale (Sur salaire brut)	2,00%
Maintien de salaire sur convention collective (C'est un exemple)	100% sans délai de carence

Calculez les indemnités journalières, le maintien de salaire et présentez le calcul des salaires nets et bruts **dans ce cas il y a un maintien de salaire de 100% prévu par une convention collective.**

Nous partirons du principe que dans ce cas, dans cette entreprise, la retenue pour absence sera calculée en heures calendaires.